

15 octobre 2013

Communiqué COTTIN FRERES

En application du protocole de reprise de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN FRERES au 30 septembre 2013, la valorisation définitive des actifs bruts cédés a été fixée après l'achèvement des opérations d'inventaire. Elle s'établit à 12,85 M€ sur lesquels le groupe HENRI MAIRE a déjà versé un montant de 6 M€ en numéraire, qui sera complété d'ici la fin de l'année 2013 par la signature de l'acte notarié et le paiement des actifs immobiliers par une société civile immobilière pour 1,9 M€, puis par le paiement du solde de 4,95 M€ par le groupe HENRI MAIRE le 6 janvier 2014.

Le prix de l'offre publique qui sera présentée d'ici la fin de l'année 2013 tiendra notamment compte du prix de cession définitif des actifs bruts, et de ses conséquences sur l'arrêté des comptes de l'exercice social du Groupe COTTIN FRERES achevé le 30 septembre 2013. Il est rappelé que le montant des capitaux propres consolidés du groupe COTTIN FRERES dans les comptes semestriels au 31 mars 2013 s'établissait à 14,3 M€, et que l'évaluation prendra également en considération la perte courante du 2^{ème} semestre de l'exercice social, le prix de cession des actifs et l'estimation des dettes et risques procéduraux à la date de cession. Conformément à la réglementation, un expert indépendant attestera de l'équité de l'offre.

Le prix fixé pour l'offre fera l'objet d'un communiqué de la société COTTIN FRERES d'ici la fin du mois de novembre. Dans l'attente, la cotation du titre COTTIN FRERES reste suspendue.